

Production cinématographique, pour que cesse une division qui fragilise l'ensemble de notre cinématographie, pour sortir de la crise en évitant un conflit d'envergure dans le cinéma.

De juillet à la mi-août, le camp des producteurs hostiles à la Convention collective de la production cinématographique a mené intensivement campagne contre l'Arrêté d'extension de la Convention collective de la production cinématographique.

Le 5 août dernier, une action en Référé au Conseil d'Etat est introduite par les opposants pour tenter de rendre caduc l'extension du texte. Au rang des motifs invoqués : la non-représentativité de l'Association des Producteurs Indépendants, la «déloyauté» de la négociation, l'impact économique de la future Convention et ses conséquences pour la production cinéma.

Mise au point :

- Jusqu'au bout, et encore au moment où nous rédigeons ces lignes — la prochaine Commission Mixte «Films sous-financés» aura lieu le 16 septembre — **nous nous sommes efforcés de maintenir un dialogue ouvert autour du dispositif dérogatoire dès lors que les principes sont maintenus d'une Convention collective applicable à 80 % des films produits.**

Parallèlement, **nous souhaitons conduire, avec l'ensemble des professionnels et des producteurs qui défendent une autre logique que celle de la variable d'ajustement des salaires des professionnels du cinéma, une réflexion devenue incontournable autour de la question du sous-financement des films, de leur exposition de leur vie après l'exposition en salles etc.**

- Nous rappelons que les **Producteurs les plus hostiles portent une responsabilité particulière dans le climat de division de la profession généré depuis la signature du texte du 19 janvier 2012.** Ce climat repose sur un très grand nombre de contre-vérités. **Les producteurs non-signataires ne représentent pas 95 % des producteurs de cinéma. Pour preuve, l'extrait du document fourni par eux-mêmes dans le cadre de la procédure référés du 30 août prochain.**

Par comparaison, les requérantes représentent un total de 368 films produits en tant qu'employeurs sur les années 2009, 2010 et 2011, sur un total de 556, soit une moyenne de 66 % du volume de production, ce qui correspond à 67 % en moyenne de la masse salariale engagée pour la production des longs métrages de fiction.

Les mêmes requérants évoquent **la déloyauté des négociations**, or, depuis 2005 pas moins d'une trentaine de réunions de négociations ont eu lieu en Commission Mixte sous l'égide du Ministère du travail. Les propositions de l'A.P.I. ont été transmises dès leur origine à l'ensemble des membres de la Commission...



Les conséquences désastreuses du texte signé sur la production cinéma ne sont pas avérées dans un contexte où : «généralement les productions [ne respectaient] pas les dispositions du Code du travail en matière de durée du travail, de déclaration des heures et de majoration des heures supplémentaires» citation de M. HADAS-LEBEL.

Il est bien difficile de mesurer l'impact économique de la Convention dans un tel contexte de dérégulation.

Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons que cesse cette campagne parce que nous la pensons dangereuse pour le devenir de notre cinématographie particulièrement dans le contexte de rigueur économique actuel. Nous ne cesserons pas de pratiquer la main tendue y compris en direction de celles et ceux qui ont pu, un moment se laisser abuser par ce qu'il convient d'appeler une véritable «propagande», indigne de notre conception de la démocratie sociale.

Nous ne souhaitons pas la «mort» du cinéma, ce faisant nous condamnerions durablement l'emploi dans nos secteurs. En aucun moment durant de très longues années au sein de la Commission d'agrément des films du C.N.C., nous n'avons tiré sur «l'ambulance» des films les plus fragiles économiquement, des films sous-financés, les procès-verbaux de la Commission en témoignent.

«La CGT» comme on peut le lire n'est l'alliée ni des gros, ni des petits, nos organisations syndicales ont défendu le principe d'une Convention collective parce que nous pensons qu'il y a urgence à re-réguler la production cinématographique et à mettre sur la table les vraies questions du coût d'un film dès lors que sont respectées les normes sociales de sa réalisation.

Permettre à un très grand nombre de films d'exister, assurer l'emploi et le re-localiser dans nos secteurs, laisser ouvert le champ de la production à l'ensemble des professionnels en permettant aux plus anciens de rester dans nos professions et aux plus jeunes d'y entrer avec dignité, favoriser l'accès des jeunes cinéastes à la création cinématographique sont des axes permanents de la réflexion de nos organisations. Et ce sont les questions que nous souhaiterions aborder dans le prochain débat de la Commission mixte le 16 septembre prochain.

Nous prendrons nos responsabilités, les Ministères du travail et de la Culture ont pris les leurs mais il nous faut aller plus loin dans nos réflexions dès lors que la volonté de dialogue l'aura emporté sur la volonté de diviser.

Le climat vindicatif, entretenu ces derniers mois conduirait inévitablement à un conflit social durable dans le cinéma.

A quelques heures des décisions du Conseil d'Etat, nous appelons l'ensemble des professionnels du Cinéma à la plus grande vigilance.

Paris, le 5 septembre 2013, le Conseil National.